



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

infirmiers libéraux

Question écrite n° 122150

Texte de la question

M. Pierre Forgues rappelle à M. le ministre de la santé et des solidarités que, depuis plus de trois mois, les syndicats professionnels d'infirmières libérales négocient une nouvelle convention avec l'UNCAM. Cette profession exerce une mission de service public assurant notamment la continuité des soins alors que leurs tarifs restent bloqués depuis cinq ans pour certains et vingt-cinq ans pour d'autres. Aucune avancée significative n'ayant été effectuée, l'intersyndicale des infirmières libérales a décidé le 20 mars de suspendre sa participation aux négociations. Elle s'étonne de plus que l'enveloppe supplémentaire de 200 millions d'euros votée dans le cadre du PLFSS 2007 n'ait pas bénéficié prioritairement aux infirmières, comme il s'y était engagé alors que les médecins ont vu une nouvelle fois leur situation améliorée dans ce cadre. Il lui demande en conséquence quelles dispositions il entend prendre afin que la situation des infirmières soit rapidement et durablement améliorée.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Forgues](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122150

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 avril 2007, page 3673